



COMPTES 2023

COMMISSION DE GESTION



COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : François Bruchez (Le Centre)

Rapporteur : Stéphanie Dirac (LR+G)

Membres : Guillaume Borsa (Le Centre), Alain Duroux (Le Centre), Catherine Frossard (Le Centre), Stéphanie Dirac (LR+G), Olivier Baseggio (LR+G), Dominique Thiévent (LR+G) Virginie Dubuis Gschwend (Verts).

Suppléants : Olivier Goetschi (Le Centre), Elisa Berdayes (Le Centre), Anaïs Mottiez (LR+G), Telma Hutin (Verts).

1. PRÉAMBULE

Les comptes 2023 ont été approuvés par le Conseil municipal en séance du 1^{er} mai 2024 et ont été mis à notre disposition le 3 mai 2024 sous forme électronique.

La Commission de gestion s'est réunie à 4 reprises les 14, 21, 23 et 27 mai 2023.

Nous avons procédé à l'analyse des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements et de la situation globale.

Les comptes de quelques entités externes nous ont été remis le 22 mai 2023, bien qu'il en manque encore d'autres. Le délai qui nous était imparti pour l'élaboration du présent rapport n'était pas suffisant pour pouvoir procéder à une analyse détaillée de ces comptes, ce que nous regrettons.

Le Président de la Municipalité Xavier Lavanchy, le chef des finances Sylvain Robatel, ont participé à la dernière séance pour répondre aux questions.

APERÇU DES COMPTES ET INDICATEURS

Part des charges d'intérêts p. 12

Comment est-il possible d'obtenir un pourcentage négatif ?

[Ce pourcentage est effectivement incorrect et est dû à un problème informatique.](#)

2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

2.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

111.3101.04 Matériel et équipement p. 19

L'achat d'un radar pédagogique n'ayant pas été prévu au budget, était-il vraiment nécessaire de procéder à cette acquisition ?

[Un radar pédagogique était déjà utilisé par la Police intercommunale du Salentin pour le territoire du district. Ce matériel a été conservé par la Police du Salentin. Avec le changement de police au](#)



01.01.2023, la Police municipale de Monthey avait proposé à la Commune de Saint-Maurice de faire un achat d'un radar propre à la Commune, tout en groupant cette commande avec les autres communes de la Police municipale de Monthey. Cet achat groupé a permis de réaliser une économie de l'ordre de CHF 1'000.-. La proposition est arrivée sur la table du Conseil municipal en novembre 2022, trop tard pour une inscription au budget 2023. A noter que cet achat a permis de réduire les coûts d'analyse de la zone 30 km/h (pas de nécessité de louer le matériel).

140.3101.15 Part cantonale permis de séjours p. 21

Y a-t-il bien un centre de réfugié à l'Internat de St-Maurice ?

Aucune information officielle n'a été donnée à la Commune pour une telle structure. L'Abbaye semble louer des locaux.

Si oui, quels sont les coûts à la charge de la commune ?

Aucune prestation n'a été facturée à la Commune.

151.3632.07 Participation SDIS Fortifications p. 22

Nous constatons avec satisfaction que notre participation se stabilise. Les comptes 2023 nous ont été remis.

2.2 FORMATION

212.3010.01 Traitements du personnel administratif p. 24

212.3010.10 Traitements du personnel enseignant p. 24

Si l'on additionne ces deux postes, nous relevons une nette augmentation. A quoi est-elle due ?

Il y a en effet un écart de l'ordre de CHF 27'600.- entre le budget 2023 et les comptes. Cette variation est due à la différence de temporalité entre les écoles et la Commune. L'école se base sur l'année scolaire, donc les taux de subventionnement des salaires et les éventuelles variations dans les taux d'activités interviennent dès août de l'année N. Il n'est donc pas possible de budgétiser précisément les charges du personnel de l'école pour l'année N au moment où le budget communal est rédigé, en août N-1.

2.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE

322.3636.17 Subventions aux sociétés culturelles p. 29

Un état des lieux sur l'ensemble des soutiens accordés aux diverses sociétés locales est en cours.

Quand serez-vous en mesure de présenter les conclusions au conseil général ?

La collecte de données auprès des sociétés locales visait principalement à mettre à jour les informations de la Commune et à reconnaître le statut de "société locale".

322.3640.10 Réévaluation du prêt du Martolet p. 29

Nous n'avons pas compris cette reclassification.

Comme expliqué dans les commentaires, il s'agit d'une reclassification purement comptable, qui n'impacte pas les comptes 2023.

La subvention au théâtre du Martolet se compose comme suit :

CHF 70'000.- sont dévolus à cette fondation. Sur ce montant, une partie est versée à titre de subvention, l'autre n'est pas versée en cash mais vient diminuer le prêt qui avait été consenti (1446.00 au bilan). Les normes MCH2 obligent de passer par un compte de charge 364 pour rectifier un prêt du patrimoine administratif au bilan. Nous devons donc distinguer la partie versée sous forme



de subvention (CHF 30'000.- dans le compte 322.3636.21) et la partie comptable d'amortissement du prêt (322.3640.10).

341.3010.03 Traitements du personnel de conciergerie p.30

341.3010.09 Traitements du personnel auxiliaire p.30

Pourquoi les montants engagés ne correspondent-ils pas à ce qui avait été prévu au budget ?

Les montants comptabilisés sous ces 2 comptes sont imputés chaque mois en fonction du timbrage des collaboratrices et collaborateurs des bâtiments et de la piscine. Ainsi, en fonction des besoins d'utilisation de la piscine (+ de présence au bord des bassins, + de nettoyages, + de travaux à réaliser, etc.), les charges de personnel y relatives augmentent. Il y a également eu une nette augmentation de la fréquentation de la piscine. Les cours de natation « communaux », à savoir des cours privés ou collectifs dispensés par les maîtres de bains de la Commune, ont également augmenté.

341.3144.01 Charges et entretien – Bâtiment p. 30

S'il s'agit de charges courantes, pourquoi ont-elles doublées sur une année ?

Comme expliqué dans le budget 2024, il semblait nécessaire de retranscrire réellement les coûts annuels du Centre Sportif. Auparavant, des charges étaient budgétisées en investissements mais concernaient plutôt de l'entretien courant. Il a donc été décidé « d'assumer » le dépassement budgétaire afin de montrer les coûts réels du centre sportif, quitte à avoir une remarque de la CoGest.

341.3144.04 Entretien des terrains de sports p. 30

Le nouveau contrat d'entretien signé en 2022 nous coûte deux fois plus cher. Comment justifier un tel écart de prix ?

Il a été décidé de ne pas renouveler un poste aux TPEV à la suite d'un départ et, par la même occasion, d'externaliser certaines prestations, dont l'entretien des terrains de sport ou des chemins pédestres. Nous évitons également les frais d'entretiens associés aux machines.

2.4 SANTÉ

412.3632.09 Participation Centre Médico-Social du District p. 33

Pourquoi une nouvelle méthode de facturation a-t-elle été décidée ?

La nouvelle procédure de facturation permet plus de transparence et une meilleure séparation entre CMS Monthey et CMS St-Maurice. Le CMS de Monthey facture les participations liées au fonctionnement du centre médico-social, tandis que le CMS de Saint-Maurice facture les prestations d'aide sociale à charge de notre Commune. Il s'agit d'une décision du comité du CMS.

L'augmentation de notre participation de CHF 118'000.- ou + 38% est substantielle.

Quant aux dépenses du compte **572.3637.09 Secours occasionnels – Aide sociale p.37**, celles-ci augmentent de CHF 49'000.- ou +12%.

Quelles sont les mesures que peut prendre la municipalité pour diminuer ces coûts ?

Le service « finances, contributions & promotion économique » est le lien principal entre la Commune et les CMS. Ainsi, depuis 2024, un travail a débuté pour analyser les dettes d'aide sociale



en suspens et exiger les remboursements pour les personnes revenues à meilleure fortune. Ce travail est long, complexe et il est moralement éprouvant pour le service d'exiger à d'anciens bénéficiaires des remboursements, parfois conséquents, d'aide sociale.

Quelles sont les compétences dont dispose la commune pour contrer les abus ?

Aucune si ce n'est le travail de terrain des assistantes sociales du CMS.

2.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

544.3113.01 : Informatique p. 35

Nous resterons persuadés que certaines dépenses informatiques peuvent être évitées ou diminuées. CHF 52'000.- ont servi à l'acquisition de matériel informatique pour l'année 2023.

En 2023, il y a effectivement un montant de CHF 53'573.58 qui a été comptabilisé sous les divers comptes 3113.01 *Informatique*. Il faut souligner que la Commune n'a pas acheté pour CHF 53'000.- de matériel, mais que ce compte englobe également des interventions ou frais ponctuels directement liées aux services (licences de comptabilité du SOC, réseau sécurisé du lien Canton – contrôle des habitants, etc.)

A titre d'informations, en 2023, la Commune a acheté :

- 3 ordinateurs pour le SOC
- 1 ordinateur pour la piscine
- 1 ordinateur pour le contrôle des habitants
- 1 ordinateur pour l'intégration.

Ce qui représente env. CHF 9'000.- de charges pour des postes informatiques. A cela s'ajoutent CHF 11'000.- de tableaux interactifs pour les écoles primaires. Ce matériel est subventionné par le Canton du Valais.

Pour rappel, dès 2024, un plan de renouvellement du matériel informatique a été budgété en investissements pour CHF 25'000.-, afin de mieux planifier le remplacement des postes informatiques vieillissants. CHF 48'000.- sont également prévus pour le remplacement du matériel informatique de l'enseignement (tableaux interactifs).

545.3130.23 Frais de repas et

545.4240.22 Participations UAPE p. 36

Alors que les charges augmentent de 11%, les participations comptabilisées diminuent de 3%.

Il faut souligner que les participations ne peuvent pas évoluer de manière symétrique avec la hausse des coûts, car les prestations facturées dépendent des revenus des familles (échelle des tarifs basée sur les revenus selon déclaration fiscale), mais ne dépendent pas des charges réelles de la crèche-garderie.

2.6 TRAFIC

615.3141.02 Entretien des chemins pédestres p. 39

Y a-t-il eu plus de travail ou le prix des heures facturées par le triage forestier sont plus élevées ?



Plus de travaux ont été effectués en 2023 (sur le secteur de Mex notamment). Il convient de reconnaître que, également en lien avec la question du compte 341.3144.04 et le non-renouvellement d'un poste, les TPEV ont moins d'effectifs affecté à l'entretien des chemins pédestres et la tâche est déléguée parfois au triage forestier. Les tarifs à l'heure n'ont pas varié entre 2022 et 2023.

Le Conseil municipal a pris plusieurs décisions en matière d'entretien des chemins pédestres sur le territoire :

- Suite à plaintes de citoyens de Mex, le travail de Mex et de la montagne est effectué par le triage forestier ;
- Travail en plaine (sauf Bois-Noir) est toujours réalisé par les TPEV.

615.3151.03 Places de parc – Horodateurs p. 39

Ces appareils commencent à nous coûter cher.

La révision du règlement des parkings est en cours et, dans ce cadre, les horodateurs sont pris en compte. Un horodateur a d'ailleurs déjà été supprimé pour limiter les coûts à la rue J.-H. Barman.

615.4240.10 Taxe de parage p. 40

Nous relevons une nette diminution des taxes.

Il faut tout de même mettre votre remarque en relation avec le compte 111.4270.01, compte de recettes des amendes de la Police. Pour mémoire, la Commune de Saint-Maurice n'encaisse que le 70% des amendes mises sur son territoire et nous avons quand même encaissé CHF 77'438.20 d'amendes (contre 50'000.- budgétés).

2.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

710.3199.01 Autres charges d'exploitation p. 42

Nous n'avons pas compris les explications.

Le service des eaux est un service autofinancé soumis à la TVA. Une opération de TVA s'appelle la REDIP (réduction de l'impôt préalable) et sert à corriger les déductions de l'impôt préalable déclaré à l'AFC. Pour résumer, lorsqu'il y a des déficits / bénéfices dans ces services, ces écarts sont considérés comme une subvention. Or, une subvention est soumise à la REDIP. Nous avons donc dû, en 2023, faire une REDIP pour les coûts supportés par les impôts, sous le 710.4980.01.

710.4980.01 Transfert comptable p. 42

Quels services sont aujourd'hui autofinancés et lesquels ne le sont pas ?

Les services sont actuellement tous autofinancés, au sens que les taxes de l'année N couvrent l'entier des charges de l'année N. En revanche, les taxes devraient également couvrir les remboursements des pertes passées (CHF 244'504.- ont été remboursés en 2023 pour le service des eaux et CHF 42'200.- pour le service des déchets), et elles ne les couvrent pas.

Pour le service de l'eau potable, il faudra encore attendre 2029 pour que toutes les pertes antérieures soient remboursées et que le service soit totalement rééquilibré.

Pour le service des déchets, les derniers remboursements interviendront en 2025.

730.3612.03 Déchets de restauration p. 44

L'explication de la page 41 ne semble pas concerner ce compte.

Effectivement, l'explication concernait le compte 730.3612.02.

**790.3130.02 Frais et honoraires de tiers p.**

A combien se montent les honoraires liés à la carrière des Râpes ?

CHF 8'400.60 en 2023.

730 Gestion des déchets p. 43

Quels sont les coûts liés à la gestion de la déchetterie par la société Birchler Robert Sàrl ?

Les coûts globaux nous ont été communiqués durant la séance.

La commune a choisi de repeindre les bennes des écopoints plutôt que d'en acheter de nouvelles, une décision qui va dans la bonne direction.

2.8 ECONOMIE PUBLIQUE**840.3636.03 Promotion touristique et culturelle p. 48**

Pour plus de transparence, ne pourrait-on pas mettre systématiquement un poste spécifique pour les événements récurrents ?

Comme déjà expliqué à plusieurs reprises, la Commune ne souhaite pas créer des dizaines de comptes supplémentaires pour ce type de charges.

840.4240.09 Prestations de services p. 49

Les prestations refacturées à des tiers n'ont-elles pas compensé cette augmentation de charges.

Nous avons budgété CHF 70'000.- de promotion touristique et culturelle et CHF 20'000.- de prestations de service. Si nous comparons les budgets et les montants comptabilisés :

No compte	Budget 2023	Comptes 2023	Différence
840.3636.03	70'000.00	81'551.30	11'551.30
840.4240.09	20'000.00	49'900.61	29'900.61

Il nous semble donc que les prestations facturées supplémentaires couvrent largement la différence avec le budget du compte de charges.

2.9 FINANCES ET IMPÔTS**910.40 Revenus fiscaux p. 52**

La stabilité des revenus fiscaux est rassurante. Nous apprécions toujours la prudence dans l'estimation de ces revenus lors de l'élaboration des budgets.

Aussi, est-il possible à l'avenir d'indiquer le nombre d'habitants dans les fascicules ?

Au 31.12.2023, 4'689 personnes résident à Saint-Maurice.

A titre d'informations, la structure de la fiscalité, sur 3 ans, révèle que Saint-Maurice a un potentiel de ressources (PR) par habitant de CHF 2'081.30. Ce PR sert de base de calcul à la péréquation financière. La moyenne valaisanne se situant à CHF 3'405.10, l'indice de potentiel de ressources de



Saint-Maurice n'est que de 61.1%, raison pour laquelle la Commune bénéficie grandement de la péréquation financière intercommunale.

963.4420.90 Gain patrimoine financier p. 54

Le produit des ventes est supérieur de CHF 236'000.- à ce qui avait été prévu au budget. Comment expliquer cette différence ?

Le budget avait été préparé en se basant sur ventes projetées des Perris en 2023. Finalement, entre le budget et les comptes, les surfaces acquises en 2023 ont été + conséquentes et expliquent entièrement cet écart de CHF 236'000.-.

3. COMPTE D'INVESTISSEMENTS

212.63 Subventions d'investissements acquises p.57

La commune a touché moins de subventions en comparaison avec les coûts engagés pour le groupe scolaire. Pourquoi ?

En réalité, la Commune a touché, en 2023, CHF 341'637.- de subventions. En revanche, dans ce compte, se trouvait également une provision de CHF 265'000.- pour des subventions antérieures (2020 à 2022) dont les demandes n'avaient pas encore été validées. En effet, la Commune a pour habitude de budgéter les subventions liées aux investissements de l'année N, alors que le Canton se base sur le projet global. Si un projet dure 3 ans, le Canton subventionnera à la fin des 3 ans et non à la fin de chaque exercice comptable.

Vous comprenez donc pourquoi la Commune ne peut plus utiliser de provisions mais laisse paraître les chiffres « bruts », quitte à avoir de gros deltas entre les budgets et les comptes.

341.5040.10 Parcs de jeux p. 58

Nous comprenons le choix pragmatique d'utiliser les fonds disponibles pour la modernisation du parc de jeu Saint-Sigismond. Cependant, la Cogest apprécierait que les travaux soient annoncés dans les budgets avant d'être réalisés.

545.5040.26 Agrandissement UAPE p. 58

Un tel retard était-il prévisible ?

Non, un retard n'était ni prévisible ni anticipé.

730.5060.01 p. 59

N'ayant pas pu obtenir les comptes 2023 de la STEP SA, pouvez-vous néanmoins nous confirmer que ces CHF 51'646.74 viennent en diminution des charges ?

Ces travaux concernent l'écopoint de Vers-Pré et n'ont pas été mis à charge de STEP SA mais de la Commune de Saint-Maurice. Cela ressort de l'accord de principe entre les deux communes : mise à disposition du foncier prêt à l'emploi par les communes et installation du matériel nécessaire par STEP SA.



BILAN

1070.02 AGEPP SA p. 63

Bien que nous soyons toujours actionnaire de cette société, ne faudrait-il pas réduire à CHF 1.- la valeur de notre participation ?

Cette question a fait l'objet d'une discussion autour de la table du Conseil municipal. A prévalu l'option selon laquelle amortir les actions était un message trop fort (SA sans substance ni valeur). Or, des réflexions sur l'orientation future de l'AGEPP sont en cours et il est encore trop tôt pour amortir les actions.

2064 Prêts, reconnaissances de dettes p.67

Nous comprenons que pour des raisons de discrétion, la municipalité ne souhaite pas communiquer les conditions des différents prêts. Est-il cependant possible de corriger et tenir à jour les échéances des emprunts ?

Pour être honnête, la Commune ne souhaite même plus afficher les taux et les échéances sur les emprunts, mais uniquement le nom des établissements. Un répertoire interne et confidentiel est tenu à jour par le service des finances et peut être remis à la CoGest sur demande.

17c – Tableau des provisions p. 74

Aucune donnée n'est inscrite sous ce tableau. Avec les nombreux reports d'investissements, il trouverait clairement son utilité.

Il n'y a eu AUCUNE constitution de provision dans les comptes 2023 de la Commune. Comme déjà expliqué l'an passé, le MCH2 nous empêche de créer des provisions lors de travaux non-réalisés. Ce tableau a uniquement pour but de lister les éventuelles provisions qui apparaîtraient au bilan d'une commune, à savoir une provision constituée pour un projet précis, dont un montant apparaît au passif du bilan (sous le 205 – provisions à court-terme ou le 208 – provisions à long-terme).

5. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

Nous constatons avec satisfaction que les engagements pris se traduisent pas des actions concrètes. L'introduction du nouveau processus en lien avec les dépenses dépassant le budget est un signal fort. Des économies sont ainsi réalisées sans compromettre les investissements nécessaires.

Le changement du plan comptable et la répartition des charges et produits sur plusieurs années rendent parfois la lecture des comptes plus complexe. Néanmoins, nous estimons que le moment était opportun pour amortir la valeur des immeubles du Campus du Scex ainsi que le prêt octroyé à l'AGEPP pour un total de CHF 1.25 millions.

Aussi, la commission souhaite saluer le professionnalisme de notre chef des finances, qui assure une gestion rigoureuse des comptes.

Pour limiter notre déficit structurel, nous voyons un potentiel d'économies supplémentaires à réaliser grâce à l'engagement des collaborateurs. Des primes pourraient être attribuées pour les propositions d'économies durables et vérifiées.



Bien conscients que la municipalité ne peut pas être partout à la fois, nous espérons qu'un budget supplémentaire sera alloué à la promotion économique pour 2025.

6. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

La commission de gestion recommande au conseil général, à l'unanimité de ses 8 membres, présents d'accepter les comptes 2023 tels que présentés par le conseil municipal.

Un membre de la Cogest n'a pas pu être présent au moment du vote.

Saint-Maurice, le 31 mai 2024

Le Président :
François Bruchez

Le Rapporteur :
Stéphanie Dirac